



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Cher·e collègue,

Depuis le 22 décembre 2019, tout contractuel recruté sur **emploi permanent**, pour une **durée d'au moins un an**, est soumis obligatoirement à une formation d'intégration et ensuite, pour les catégories A et B, à une formation de professionnalisation, en application de la loi 2019-828.

Si vous êtes concernés par la formation d'intégration, celle-ci doit avoir lieu durant la première année de votre recrutement. Le respect de cette nouvelle obligation de formation relève à la fois de la responsabilité de la collectivité mais aussi de vos démarches et sollicitations. La formation d'intégration comme la formation de professionnalisation, sont chacune d'une durée de 5 jours.

La formation d'intégration c'est ...

- La rencontre avec des agents (fonctionnaires ou contractuels) d'autres collectivités qui exercent des missions différentes,
- Une acculturation à un environnement territorial dans sa diversité de structures et de métiers permettant ainsi de trouver sa place dans le service public local et de développer une vision commune de la fonction publique territoriale.

Pour plus d'explications, vous pouvez contacter la CGT et plus particulièrement vos élus contractuels CGT siégeant en Commission Consultative Paritaire (CCP) Nantes Métropole, Mairie, CCAS. Parmi ceux-ci, vos référents sont Clément CHEBANIER, Jeanne DALIBERT, Julien LENOIR et Barthélémy JANNOT.

Quelles sont les compétences des élus CGT en CCP ?

Cette instance est compétente pour étudier des décisions relatives à votre situation : refus de congés, révisions d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires, licenciements...

Concernant d'autres sujets, vos élus CGT peuvent aussi vous apporter des éléments de réponse : formation obligatoire non délivrée dans les délais, écarts de rémunération, conditions de recrutement ou de renouvellement, impacts d'une démission, prime de précarité...

Comment se syndiquer et militer ?

L'année prochaine, la CGT présentera à nouveau, lors des élections, une liste de candidats pour la CCP. Alors, devenez vous-même un représentant dans cette commission.

Comment contacter vos élus CGT ou notre syndicat ?

Syndicats CGT des territoriaux
3, rue Célestin Freinet 44200 NANTES
syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
☎ 02-52-10-82-50
syndicat.cgt@nantesmetropole.fr
☎ 02-52-10-82-55
syndicatville-ufict.cgt@mairie-nantes.fr
☎ 02-52-10-82-60
· cgt-nantes.fr

